

Republique Libanaise

Ministère des Affaires
Intérieures et Municipales
Kaimakamiate Kesrouan
Municipalité Achkout



الجمهورية اللبنانية

وزارة الداخلية والبلديات
محافظة جبل لبنان
قائمقامية كسروان
بلدية عشقوت

Décision No 56 ATTRIBUANT A MONSIEUR LE PRESIDENT BERTRAND LOUVEL
LE TITRE DE CITOYEN D'HONNEUR DU VILLAGE D'ACHKOUT

L'an deux mille seize, le vingt-trois avril, le Conseil municipal s'est réuni à dix heures trente, à la municipalité sur convocation adressée à tous ses membres par Docteur Jean Rizk, Maire.

A L'ordre du jour,

Proposition d'attribuer à Monsieur Bertrand Louvel le titre de citoyen d'honneur du village d'Achkout.

Membres présents : Dr. Jean Rizk, M. Georges Fahed, Maître Jean Tabet, Dr. Mireille Al Hajj, M. Nassif Assad Khoueiry, M. Salim Youssef Al Chidiac, M. Abdo Joseph Al Chidiac, M. Sami Michel Fahed, M. Joseph Tanios Fahed, M. Elias Daghfal, Maître Jean Gergi Abi Rizk, M. Elias Samir Seif.

Rapporteur : Monsieur le Maire Jean RIZK

Vu l'article 47 de la loi no. 118 (la loi municipale),

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le titre honorifique de Citoyen d'honneur du village d'Achkout à M. Bertrand Louvel.

En effet, M. Bertrand Louvel est le Premier président de la Cour de cassation française. Il exerce ses fonctions au Palais de Saint Louis à Paris, et a décidé de visiter le Liban en cette période difficile que traverse la région pour appuyer les efforts de la Cour de cassation libanaise visant à garder les valeurs de l'Etat de droit au Liban ; Valeurs qui ont été la raison d'être de notre pays, havre de paix et de liberté depuis le début du temps, et qui hélas ne cessent de reculer devant une violence aveugle. M. Louvel a honoré le village d'Achkout le temps d'une visite. Cette visite s'inscrit dans l'esprit de l'héritage de Saint Louis Roi de France qui le 24 mai 1250, du fort de Saint Jean d'Acre, adresse à l'Emir libanais, au Patriarche et aux Evêques maronites, un serment « **Pour nous et nos successeurs sur le trône de France, nous promettons de vous donner, à vous et à tout votre peuple, notre protection spéciale, comme nous la donnons aux Français eux-mêmes, et nous nous emploierons en toute circonstance à tout ce qui contribuera à votre prospérité.** »

President de la Municipalité de Achkouth

Dr. Jean Rizk

Republique Libanaise

Ministère des Affaires
Interieures et Municipales
Kaimakamate Kesrouan
Municipalité Achkout



الجمهورية اللبنانية

وزارة الداخلية والبلديات
محافظة جبل لبنان
قائمقامية كسروان
بلدية عشقوت

En la mémoire de Saint Louis et en signe de reconnaissance aux efforts de M. Bertrand Louvel de promouvoir l'amitié franco-libanaise et de propager les principes des droits de l'homme et les libertés.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'attribuer à M. Bertrand Louvel le titre de Citoyen d'Honneur du village d'Achkout.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : APPROUVE l'attribution à Monsieur Bertrand LOUVEL le titre de Citoyen d'Honneur du village d'Achkout. Il charge le Maire et le Vice-Maire de représenter le Conseil Municipal à la cérémonie de réception et d'offrir un trophée d'honneur à Monsieur Bertrand LOUVEL au nom du Conseil Municipal. Il décide de rédiger le procès-verbal de cette séance en langues arabe et française.

La question à l'ordre du jour étant épuisée, la séance est levée à 11 h 30.

Vice- Président

Georges Diab Fahed
(Architecte)

Georges

Membres du Conseil Municipal :

Maître Jean Tabet (Avocat) : *Jean Tabet*

Dr. Mireille Al Hajj :

M. Nassif Assad Khoueiry : *Nassif*

M. Salim Youssef Al Chidiac : *Salim*

M. Abdo Joseph Al Chidiac (Architecte) : *Abdo*

M. Sami Michel Fahed : *Sami*

M. Joseph Tanios Fahed : *Joseph*

M. Elias Daghfal : *Elias*

Maître Jean Gergi Abi Risk (Avocat) : *Jean Gergi*

M. Elias Samir Seif : *Elias*

Président

Dr. Jean Rizk

President de la Municipalité de Achkouth

Dr. Jean Rizk